Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 059-200040947-20240402-DEL2024\_030-DE

## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

## **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024**

## **DELIBERATION 2024 030**

Objet : Affectation des résultats 2023 - Budget principal et budgets annexes

Séance du mardi deux avril deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

## Présents (63):

Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER -Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN -Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON -Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET -Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE -Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER -Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE -Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

## Procurations (15):

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEN - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 78

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article

Valentin B

L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 059-200040947-20240402-DEL2024\_030-DE

## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

## **DELIBERATION 2024 030**

## Objet : Affectation des résultats 2023 - Budget principal et budgets annexes

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Lorsque les résultats sont connus, la collectivité procède à la reprise des résultats dans les conditions prévues à l'article L. 2311-5 du CGCT et au regard des dispositions de l'instruction M57.

Vu le compte administratif voté par délibération du 02/04/2024 ;

Vu les résultats de fonctionnement 2023 consolidés ;

Vu l'obligation qui est faite, depuis 1997, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement ;

## Il vous est proposé:

## 1) Pour le budget principal :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal de la manière suivante :
- o 9 734 701,53 € à la section d'investissement (compte 1068),
- o le solde, soit 3 505 001,45 € à la section de fonctionnement (compte 002 excédent de fonctionnement reporté).

## 2) Pour le budget annexe « Portage de repas » :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget « Portage de repas » de la manière suivante :
- o 84 500,00 € à la section d'investissement (compte 10682),
- o le solde, soit 1 490,08 € à la section de fonctionnement (compte 1108 excédent de fonctionnement reporté).

## 3) Pour le budget annexe « Office de tourisme intercommunal » :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget « Office de tourisme intercommunal » de la manière suivante :
- o l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 5 843,71 €, à la section de fonctionnement, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

## 4) Pour le budget annexe « Prestations de services » :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget « Prestations de services » de la manière suivante : o l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 96 506,92 €, à la section de fonctionnement, au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 059-200040947-20240402-DEL2024\_030-DE

## 5) Pour le budget annexe « Zones d'activités économiques » :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget « Zones d'activités économiques de la CCFI » de la manière suivante :
- o l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 819 293,30 €, à la section de fonctionnement, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

## 6) Pour le budget annexe « Collecte et traitement des ordures ménagères » :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget « Collecte et traitement des ordures ménagères » de la manière suivante :
- o 35 202,91 € à la section d'investissement (compte 1068),
- o le solde, soit 288 266,02 € à la section de fonctionnement (compte 002 excédent de fonctionnement reporté).

## Vote:

Pour: 78 Contre: 0 Abstention: 0

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 2 avril 2024, Pour extrait extino bononce.

Le Président

Valentin BE

QUA DE CL